

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU JEUDI 25 AVRIL 2024**

COMPTE RENDU VALANT PROCES VERBAL

Etaient présents :

Membres élus : Mesdames et Messieurs Patrick VASSAL, Josiane DEVAUX DE MOURGUES, Justine PERONNET, Patrice VARLET, Michel FACCIN

Membres nommés : Mesdames et Messieurs Gilbert LEPELTIER, Maryse GUYOMAR, Yvonne DANIELLOT, Charles INGBERG

Membres représentés : Vincent MORISSE par Patrick VASSAL, Danielle PROVOST par Josiane DEVAUX DE MOURGUES, Thierry GOBINO par Michel FACCIN, Renaud GUILLEMARD par Gilbert LEPELTIER, Nadine CHOIGNON par Maryse GUYOMAR

Membres absents :

Madame Simone LONG

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEROY

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président Patrick VASSAL ouvre la séance à 17h30.

-D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou document pour rendre effective cette décision.

6. COMPTE DE GESTION 2023 - RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : **A L'UNANIMITE**

-DE DONNER ACTE à Madame la Cheffe du Service de Gestion Comptable de l'Estérel de la présentation du compte de gestion du budget de la Résidence Autonomie Les Tilleuls pour l'exercice 2023 ;

-D'ARRETER les résultats définitifs tels que mentionnés ci-dessus ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

7. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : **A L'UNANIMITE**

-DE DONNER ACTE à Monsieur le Président ou à son Vice-Président de la présentation du compte administratif 2023 du budget de la Résidence Autonomie Les Tilleuls ;

-DE VOTER les réalisations budgétaires enregistrées à la section d'exploitation et à la section d'investissement du compte administratif ;

-D'ARRETER les résultats définitifs tels que mentionnés ci-dessus ;

-DE DIRE que l'affectation des résultats feront l'objet d'une délibération ultérieure ;

-D'AUTORISER Monsieur Le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

8. AFFECTATION DU RESULTAT 2023 - RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : **A L'UNANIMITE**

-DE PROPOSER au Conseil Départemental, autorité de tarification, l'affectation de l'excédent d'exploitation cumulé de 232 940,61 € comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
GROUPE I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	VOTE DM 1	GROUPE I	Produits de la tarification	VOTE DM 1
6288	Divers (Rémunérations d'intermédiaires et honoraires) - CPOM	22 200,00			
TOTAL GROUPE I		22 200,00	TOTAL GROUPE I		-
GROUPE II	Dépenses afférentes au personnel		GROUPE II	Autres produits relatifs à l'exploitation	
TOTAL GROUPE II		-	TOTAL GROUPE II		-
GROUPE III	Dépenses afférentes à la structure		GROUPE III	Produits financiers, produits non encaissable	
61521	Entretien et réparation sur biens immobiliers	17 832,00			
63512	Taxes foncières	52 079,00			
68112	Dotations aux amortissements	2 168,00			
TOTAL GROUPE III		72 079,00	TOTAL GROUPE III		-
RESTES A REALISER			RESTES A REALISER		-
			002 EXCEDENT REPORTE N-1		94 279,00
TOTAL GENERAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		94 279,00	TOTAL GENERAL		94 279,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	VOTE DM 1	CHAPITRE	LIBELLE	VOTE DM 1
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48 291,22	10682	Réserves affectées à l'investissement	122 280,17
2313	CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	125 410,87	28135	Dotations aux amortissements	2 168,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		173 702,09	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		124 448,17
RESTES A REALISER		127 881,03	RESTES A REALISER		101 724,08
EXCEDENT REPORTE N-1		-	001 EXCEDENT REPORTE N-1		75 410,87
TOTAL GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT		301 583,12	TOTAL GENERAL		301 583,12
TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS		395 862,12	TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS		395 862,12

-D'AUTORISER Monsieur le président ou son vice-président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

10. TITRES IRRECOUVRABLES - CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : **A L'UNANIMITE**

-D'AUTORISER l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ou éteintes sur le budget principal du CCAS pour un total de 63,44 € au compte 6541 ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

Secrétaire de séance :

Président de séance :